





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-211**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188728-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION 2016**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2016- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement administratif de la Ville d'Aix-en-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale, principalement sur le champ de la solidarité et de la gérontologie.

A ce titre il gère :

1) Des Interventions Sociales :

L'accueil et le suivi des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), l'accueil et le traitement des demandes d'aides financières dans le cadre de l'aide sociale facultative (en urgence ou avec passage en commission hebdomadaire), l'aide sociale légale comme l'aide personnalisée à l'autonomie, les placements en institution, l'accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles, des problèmes d'endettement et la gestion budgétaire, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL), un dispositif de logements d'insertions, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « Le Chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe, le dispositif hivernal...

2) De l'Action Gérontologique :

Le soutien à domicile des personnes âgées (soins infirmiers à domicile, garde itinérante de nuit, aides à domicile, portage de repas à domicile, téléassistance, accompagnement véhiculé,

petits travaux, amélioration de l'habitat), des actions d'animation avec le passeport loisirs, des activités culturelles et sportives, le Flash 3ème Âge, des foyers-restaurants, un foyer-logement « Le Sans Souci », un établissement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Bastide du Figuier », un collectif de domiciles rue Maréchal Foch. La prise en charge du Plan Canicule.

3) Du Handicap :

Dans le cadre d'un guichet unique avec la Ville, un accueil et un service social spécialisé, des actions spécifiques en direction des personnes à mobilité réduite, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL) spécifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicapée dans la cité.

C'est pourquoi, afin de continuer à maintenir ces différentes actions, il est nécessaire d'attribuer au CCAS une dotation d'un montant de 4 590 150 € (quatre millions cinq cent quatre vingt dix mille cent cinquante euros) et d'échelonner cette somme en trois versements tels que figurant ci-après :

Subvention 2014	Subvention 2015	Subvention 2016 4 590 150 €		
		1 ^{er} acompte Mai	2 ^{ème} acompte Juin	Solde Juillet
4 715 000 €	4 792 150 €	1 530 050 €	1 530 050 €	1 530 050 €

Une convention de partenariat entre la Ville et le CCAS sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS les versements de subventions relatifs à l'exercice 2016, tels que vus précédemment.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 520 657362 qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2016-211 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION
DE LA SUBVENTION 2016-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



